

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION DANS LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EX-MIDI-PYRÉNÉES

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025

Vincent JECHOUX, délégué territorial de Bordeaux

Paul DE GUIBERT, chef de la division de Bordeaux

Sévérine LONVAUD, cheffe du pôle « Réacteurs à eau pressurisée »

Bertrand FREMAUX, chef du pôle « Nucléaire de proximité »

2 JUILLET 2025

SOMMAIRE

01

LES MISSIONS DE L'ASNR

02

**LES DIVISIONS TERRITORIALES
DE L'ASNR**

03

**LA DIVISION DE BORDEAUX DE
L'ASNR**

04

**BILAN 2024 ET PRINCIPAUX
SUJETS 2025 POUR LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET EX-
MIDI-PYRÉNÉES**

01

L'ASNR ET SES MISSIONS

**L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE RADIOPROTECTION
EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE
CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.**

**Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.**





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA REGLEMENTATION

L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des **programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles,** ainsi que les **conséquences radiologiques avérées ou potentielles** de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement. L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une **offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité. L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.**



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu'Autorité administrative indépendante, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- ▶ Garantir l'indépendance de l'ASNR ;
- ▶ Définir la politique générale de l'Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- ▶ Approuver les orientations stratégiques de l'ASNR ;
- ▶ Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l'Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- ▶ Fonction à plein temps
- ▶ Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

380 M€

Budget 2025
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 085

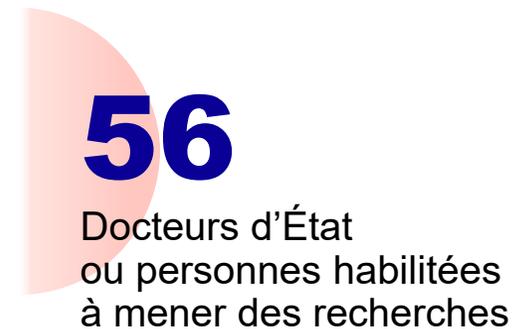
Personnels au 1^{er} janvier 2025
de statuts public et privé



325
Inspecteurs



100
Doctorants
et post-doctorants



56
Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

CONTRÔLE

1 813

Inspections

2 132

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



32 086

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur *asnr.fr*

INTERNATIONAL

90

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

48

Countries concerned
by these agreements



60

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

399

Livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont

179

avis d'expertise

22

Réunions
plénières des
groupes
permanents
d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2025

37

Brevets français
en vigueur

(dont **9** en
copropriété)

52

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

223

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

25

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- ▶ Son siège est localisé à **Montrouge**.
- ▶ Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache**.
- ▶ **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- ▶ Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- ▶ Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires (voir diapositives suivantes).

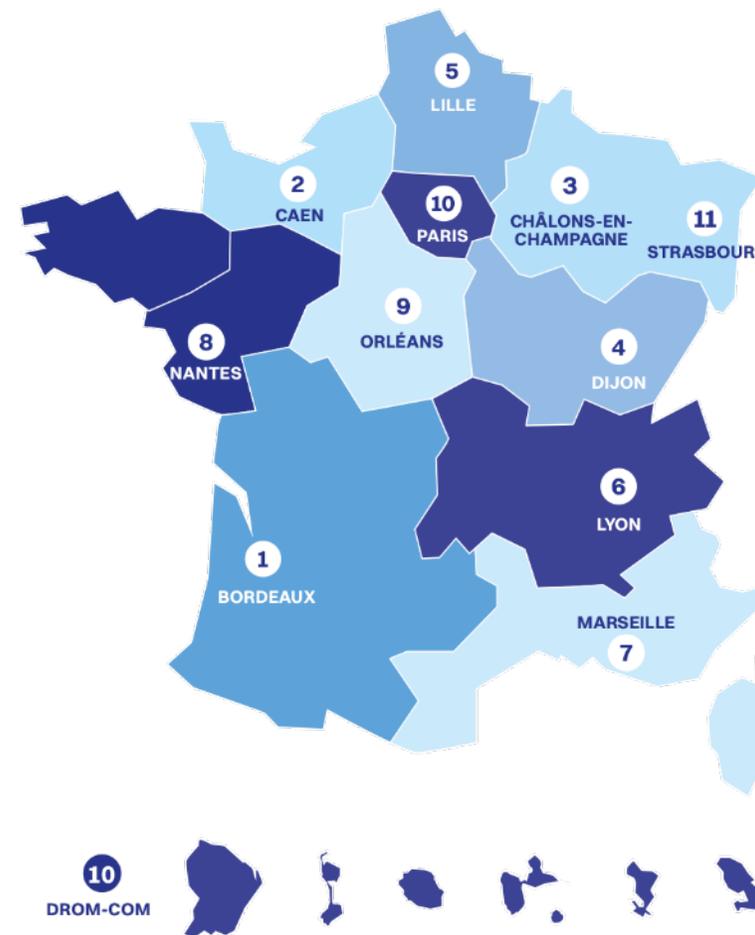


02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES (AU 15 AVRIL 2025)

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1 BORDEAUX (1)
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul DE GUIBERT</p> | <p>5 LILLE
Hauts-de-France
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY</p> | <p>9 ORLÉANS (2)
Centre-Val de Loire
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE</p> |
| <p>2 CAEN (2)
Normandie
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE</p> | <p>6 LYON
<i>Auvergne-milieu aquatique-Alpes</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Jean-Philippe DENEUVY
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT</p> | <p>10 PARIS (4)
<i>Île-de-France, DROM-COM</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEF DE DIVISION
Louis-Vincent BOUTHIER</p> |
| <p>3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART</p> | <p>7 MARSEILLE (1)
<i>Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Mathieu RASSON</p> | <p>11 STRASBOURG (3)
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER</p> |
| <p>4 DIJON
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION</p> | <p>8 NANTES
<i>Bretagne, Pays de la Loire</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Emilie JAVO</p> | |



(1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.

(2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

(3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.

(4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

LES MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

CONTRÔLE

Inspections : sûreté nucléaire, radioprotection, transport de substances radioactives, inspection du travail dans les centres nucléaires de production d'électricité.

Analyse des **événements significatifs et incidents**.

Surveillance de l'exploitation des installations nucléaires de base, et des arrêts de réacteur.

Sanctions administratives et pénales.

AUTORISATION

Pour les installations nucléaires de base (INB) : modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation, etc.

Pour le « nucléaire de proximité » : autorisation ou enregistrement des activités nucléaires, récépissé des déclarations.

SITUATIONS D'URGENCE

Appui technique au Préfet, présence sur le lieu de l'incident le cas échéant.

Organisation et participation à des exercices de crise.

INFORMATION ET DIALOGUE

Participation aux **commissions locales d'information** (CLI).

Publication sur le site internet de l'ASNR des lettres de suite d'inspection, des avis d'incident, des avis d'information sur les arrêts de réacteurs et de notes d'informations.

Conférences de presse régionales et réponses aux questions des journalistes sur sollicitation.

Participation à des actions de formation, à des manifestations à destination des professionnels, etc.

03

LA DIVISION DE BORDEAUX DE L'ASNR

LA DIVISION DE BORDEAUX

La division de Bordeaux de l'ASNR contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine et les huit départements de l'ex-région Midi-Pyrénées.

EFFECTIFS

24 AGENTS DONT :

1 CHEF DE DIVISION ET 2 ADJOINTS
AU CHEF DE DIVISION

- 2 chefs de pôle
- 18 inspecteurs
- 3 agents administratifs

LA RÉPARTITION DES INSTALLATIONS CONTROLÉES





LA DIVISION DE BORDEAUX

La division de Bordeaux de l'ASNR contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine et les huit départements de l'ex-région Midi-Pyrénées.

LE PARC DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES

▮ des installations nucléaires de base :

- la centrale nucléaire du Blayais (4 réacteurs de 900 MWe) ;
- la centrale nucléaire de Civaux (2 réacteurs de 1 450 MWe) ;
- la centrale nucléaire de Golfech (2 réacteurs de 1 300 MWe).

▮ activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 26 services de radiothérapie externe ;
- 10 services de curiethérapie ;
- 33 services de médecine nucléaire ;
- 142 établissements mettant en oeuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 199 scanners ;
- environ 8000 appareils de radiologie médicale et dentaire.

▮ des activités nucléaires de proximité du domaine industriel, vétérinaire et de la recherche :

- environ 1460 établissements industriels, dont 87 entreprises exerçant une activité de radiographie industrielle ;
- 3 accélérateurs de particules de type cyclotron ;
- 81 laboratoires de recherche, principalement implantés dans les universités ;
- environ 730 cabinets ou cliniques vétérinaires pratiquant le radiodiagnostic.

▮ des activités liées au transport de substances radioactives

▮ des laboratoires et organismes agréés :

- 2 organismes pour le contrôle de la radioprotection ;
- 18 organismes pour la mesure du radon ;
- 12 laboratoires pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement.

LA DIVISION DE BORDEAUX

La division de Bordeaux de l'ASNR contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine et les huit départements de l'ex-région Midi-Pyrénées.

41 JOURNÉES D'INSPECTION DU TRAVAIL

dans les centrales du Blayais (17), de Civaux (12) et Golfech (12)

135 INSPECTIONS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

63 dans les centrales du Blayais et de Civaux

62 dans le nucléaire de proximité

5 dans le domaine du transport de substances radioactives (TSR)

5 concernant des organismes agréés

54 INSPECTIONS EN RÉGION EX-MIDI-PYRÉNÉES

20 dans la centrale de Golfech

29 dans le nucléaire de proximité

1 dans le domaine du transport de substances radioactives (TSR)

4 concernant des organismes agréés

13 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EX-MIDI- PYRÉNÉES

10 événements significatifs pour la sûreté classés au niveau 1 de l'échelle INES

1 événement significatif pour la radioprotection classé au niveau 1 de l'échelle INES

1 événement classé au niveau 4 de l'échelle ASN-SFRO

1 événement classé au niveau 2 de l'échelle ASN-SFRO

04

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EX- MIDI-PYRÉNÉES

4.1

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ MÉDICAL POUR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EX-MIDI-PYRÉNÉES – 2024

DOMAINE MÉDICAL

En 2024, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes.

Plusieurs **signaux de dégradation** de la culture de radioprotection sont observés :

- **Tensions en effectifs** (MERM, médecins, physiciens médicaux) engendrant des glissements de tâches
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection avec des enjeux de perte de compétences
- **Complexification des organisations**, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités

L'ASNR appelle à une vigilance renforcée quant à l'impact de ces évolutions sur les organisations et le travail des intervenants. Elle insiste sur la nécessité de définir clairement les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs concernés.

L'année 2024 confirme **la forte dynamique d'innovation médicale au niveau national** (notamment en radiothérapie et médecine nucléaire), qui présente des bénéfices importants mais aussi des **enjeux nouveaux** (identification des risques, gestion des déchets, évolutions des procédures, ...)

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (1/2)

Radiothérapie & Curiothérapie

- Les **fondamentaux sont en place**, mais les démarches de retour d'expérience s'essouffent : moins de réunions de comités internes, analyses d'événements significatifs peu approfondies
- La **répétition d'erreurs** de latéralité, de délinéation ou de positionnement souligne le besoin **d'actualiser les analyses de risques** et de **renforcer l'exploitation du retour d'expérience**, tant local que national
- La situation relative à la **protection des sources contre la malveillance** (sources de haute activité) progresse, sans être encore pleinement conforme. Ce sujet nécessite une vigilance soutenue.

Événement classé au niveau 4 de l'échelle ASN-SFRO

Accident de radiothérapie lié à la non prise en compte d'une radiothérapie antérieure, ayant entraîné un important surdosage lors d'un second traitement par radiothérapie externe

Le traitement, délivré en 2023 au centre « Oncorad Garonne » à Toulouse, n'a pas tenu compte d'un précédent traitement par radiothérapie externe réalisé plusieurs années auparavant sur la même région anatomique.

L'ASNR souligne les enjeux cliniques importants liés à la prise en charge des patients qui bénéficient de plusieurs radiothérapies au cours de leur vie

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (2/2)

Médecine nucléaire

- La **prise en compte de la radioprotection des patients est globalement satisfaisante**
- Des **marges de progression** subsistent sur :
 - La **sécurité des processus d'administration** des médicaments
 - La **formation continue des professionnels à la radioprotection des travailleurs**
 - La **gestion des effluents et des déchets** générés par les patients, liés à l'émergence de nouveaux radiopharmaceutiques

Pratiques interventionnelles radioguidées

- Des **non-conformités récurrentes persistent** au bloc opératoire :
 - **Non-respect des règles d'aménagement**
 - **Insuffisance de formation** à la radioprotection des travailleurs et des patients
 - **Défaut de coordination** des mesures de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures
- Le **recours croissant à des organismes externes (OCR)** mal encadrés conduit à une **dilution des responsabilités** des responsables d'activités nucléaires (RAN)
- Une **méconnaissance des obligations réglementaires** est observée chez les praticiens libéraux employeurs

4.2

CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS

DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2024, le niveau de radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec un maintien global des efforts mais des écarts persistants selon les secteurs, la maturité des structures et les ressources consacrées.

Domaine de la recherche

- **Le niveau de radioprotection est jugé globalement satisfaisant** ; la radioprotection repose largement sur l'implication des CRP et dépend des moyens mis à leur disposition ;
- **Les conditions d'entreposage et d'élimination des sources en fin de vie, des déchets** et effluents restent le principal point faible : la réalisation et la traçabilité des contrôles avant élimination, la reprise des sources radioactives scellées inutilisées « historiques » ou l'évacuation régulière des déchets radioactifs entreposés.

Domaine de la radiographie industrielle

- La **majorité des entreprises respecte les obligations réglementaires** relatives à l'organisation, la formation des travailleurs, leur suivi dosimétrique ou la maintenance des appareils ;
- Des faiblesses récurrentes persistent sur la **signalisation des zones d'opération sur chantier** ;
- Un **manque de préparation et de coopération** entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie est observé ;
- L'ASNR recommande de **privilégier les opérations en casemate** plutôt que sur chantier, pour limiter les risques, en particulier si un incident (impossibilité de ramener la source radioactive en position de sécurité dans l'appareil) survenait.

LES ACTIONS FACE AU RISQUE RADON

Le code de la santé publique et le code du travail prévoient la mise en place d'actions à compter d'un niveau d'activité volumique en radon de 300 Bq/m³.

- ▶ **Le risque radon fait l'objet d'une politique de prévention** au travers d'un plan national d'action pour la gestion du risque radon (4ème plan radon 2020-2024 avec prolongation jusqu'en 2026) articulé autour de trois axes avec des indicateurs de suivi : information et sensibilisation sur le risque et sur la réglementation, amélioration des connaissances et protection des bâtiments. Un [premier bilan a été publié en 2024](#).
- ▶ **Des actions de contrôle par l'ASNR, adaptés aux enjeux, révélant une avancée hétérogène** dans la mise en œuvre des obligations réglementaires relatives à la gestion du risque dans les établissements recevant du public (ERP) et les lieux de travail et une amélioration des pratiques pour les organismes agréés par l'ASNR pour le mesurage du radon.
- ▶ **Des mesurages réalisés par les organismes agréés par l'ASNR montrent une tendance à l'amélioration** avec une diminution des niveaux de radon dans les ERP depuis 2016.

4.3

CONTRÔLE DES CENTRALES NUCLÉAIRES POUR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EX- MIDI-PYRÉNÉES – 2024

LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BLAYAIS

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire du Blayais :

- **sont en retrait** en matière de **sûreté nucléaire** par rapport à l'appréciation générale que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF ;
- **rejoignent cette appréciation générale** en matière de **radioprotection** et de **protection de l'environnement**.

EN QUELQUES CHIFFRES

38 inspections dont 9 inopinées

5 événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire du Blayais est exploitée par EDF dans le département de la Gironde, à 50 km au nord de Bordeaux. Cette centrale est constituée de quatre réacteurs d'une puissance de 900 MWe, mis en service en 1981 et 1982. Les réacteurs 1 et 2 constituent l'INB 86, les réacteurs 3 et 4 l'INB 110.



LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BLAYAIS

Sûreté nucléaire

La centrale du Blayais n'est pas parvenue en 2024 à enrayer la dégradation des performances constatée depuis 2022. Dans le domaine de la **conduite des réacteurs**, l'ASN considère que les performances de l'exploitant sont **très en retrait**, comme en témoignent le nombre et la nature des événements significatifs déclarés. Dans le domaine de la **maîtrise du risque d'incendie**, l'ASN relève un manque de résultats sur le terrain, en dépit du déploiement d'un plan de rigueur. L'ASN attend des résultats à la suite des **plans d'action engagés en 2023 et 2024** pour rehausser significativement le niveau de performance, et elle a mené une **inspection de revue en juin 2025** afin d'effectuer un bilan approfondi de la situation.

Radioprotection

L'ASN considère que les performances se sont légèrement dégradées par rapport à l'année 2023, pour laquelle elles avaient été jugées en progrès. Elle souligne le **maintien de l'engagement de l'exploitant** dans ce domaine, mais constate qu'il se heurte toujours à des difficultés chroniques dans le **respect des fondamentaux de la radioprotection par certains intervenants**.

Protection de l'environnement

L'ASN souligne les **efforts produits ces dernières années par l'exploitant** dans ce domaine, par exemple concernant la gestion des déchets et le traitement complet de l'aléa déclaré fin 2023 concernant la détérioration d'une rétention de la station de déminéralisation. Toutefois, le site a déclaré quelques événements révélateurs de dysfonctionnements, en particulier en matière de rejets gazeux ou liquides. De plus, à la suite d'une **inspection renforcée** réalisée en 2024, l'ASN attend notamment des justifications concernant les capacités des dispositifs de confinement liquide.

LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BLAYAIS INSPECTION DE REVUE DE JUIN 2025

- **DATE** Du 15 au 20 juin
- **ÉQUIPE** 27 inspecteurs et experts
- **TRANSPARENCE** 4 observateurs de la Commission locale d'information nucléaire – la lettre de suite sera publiée
- **THÈMES**
 - management de la sûreté
 - conduite normale
 - maintenance
 - gestion des modifications des installations ; incendie

- **APPRÉCIATION À CHAUD**

L'inspection de revue a permis de constater une **dynamique de redressement** du site dans tous les domaines contrôlés. Les membres de l'équipe d'inspection ont pu identifier **plusieurs points forts**, dont la politique volontariste de présence du management sur le terrain, l'état des installations, la compétence technique des agents et les dynamiques collectives à l'œuvre. Les inspecteurs de l'ASNR ont relevé **très peu d'anomalies significatives** sur le terrain.

Des efforts restent à faire dans le **portage des exigences** en matière de sécurité du travail par tous les agents et dans l'amélioration du **fonctionnement transverse entre services**.

LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Civaux en matière de **sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale** que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF.

EN QUELQUES CHIFFRES

27 inspections dont 5 inopinées

3 événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Civaux est exploitée par EDF dans le département de la Vienne, à 30 km au sud de Poitiers. Elle comprend deux réacteurs d'une puissance de 1 450 MWe, mis en service en 1997 et 1999. Les réacteurs 1 et 2 constituent respectivement les INB 158 et 159. Ce site dispose d'une des bases régionales de la FARN, créée en 2011 par EDF, à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima au Japon.



LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX

Sûreté nucléaire

L'ASN considère que **les performances se sont améliorées** en 2024, notamment en ce qui concerne la conduite des installations et la maintenance. **La maîtrise des arrêts et des redémarrages** des deux réacteurs a en particulier progressé. Des marges de progrès subsistent dans la documentation utilisée, la préparation et l'appropriation des différentes activités, notamment dans le domaine de la maintenance, ainsi que dans la rigueur de leur réalisation. Les compétences des intervenants dans certaines spécialités constituent également un point de vigilance. Enfin, l'ASN a pu apprécier la **gestion satisfaisante d'une situation d'urgence simulée** lors d'un exercice national de crise.

Radioprotection

L'ASN a constaté une **amélioration des performances lors des arrêts de réacteur sur les chantiers particulièrement sensibles**. Le site a tiré les enseignements de l'événement de dispersion de contamination survenu en 2023 dans le bâtiment réacteur, pendant l'arrêt du réacteur 2. Cependant, **des lacunes ont été relevées par l'ASN en dehors des périodes d'arrêts**, démontrant que la **culture de radioprotection chez les intervenants** ainsi que la **surveillance exercée par EDF** demeurent perfectibles.

Protection de l'environnement

L'ASN a mené une inspection renforcée en 2024. Même si les **perspectives sont encourageantes** avec le démarrage des travaux de création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie, l'ASN considère que **le confinement actuel des effluents liquides n'est pas suffisamment maîtrisé** : un contrôle par l'exploitant plus efficace du niveau de performance du matériel d'isolement utilisé est attendu.

LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Golfech en matière de **sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale** que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF.

EN QUELQUES CHIFFRES

20 inspections dont 3 inopinées

2 événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Golfech, exploitée par EDF, est située dans le département de Tarn-et-Garonne, à 40 km à l'ouest de Montauban. Cette centrale est constituée de deux réacteurs d'une puissance de 1 300 MWe, mis en service en 1990 et 1993. Les réacteurs 1 et 2 constituent respectivement les INB 135 et 142.



LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

Sûreté nucléaire

L'ASN considère que **les performances sont désormais à un niveau satisfaisant**, dans un **contexte industriel cependant moins chargé** que les années précédentes. L'ASN juge **positivement la gestion des régimes transitoires associés aux arrêts et redémarrages des réacteurs**. Les inspections de l'ASN ont révélé des **défauts dans la maîtrise du risque d'explosion interne et la gestion des moyens de crise**. En matière de maintenance, plusieurs aléas techniques en lien avec des automatismes se sont produits, dont trois ont conduit à des arrêts automatiques de réacteur.

Radioprotection

La situation est jugée **satisfaisante**. Le nombre d'événements significatifs est resté faible, et l'ASN souligne la **bonne prise en compte par les intervenants des règles de radioprotection**. Une vigilance particulière doit cependant être maintenue sur les contaminations de voieries et sur la bonne réalisation des évaluations préalables d'exposition.

Protection de l'environnement

L'ASN a réalisé une inspection renforcée sur le site, qui a mis en évidence des **améliorations** intervenues dans le domaine de la protection de l'environnement et notamment dans la **maîtrise du risque d'écoulement de substances dangereuses dans l'environnement**. Toutefois, le site n'est **pas encore totalement à l'attendu**, en particulier dans la gestion des effluents rejetés dans le bassin d'orage.

4.4

POURSUITE DE FONCTIONNEMENT DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES

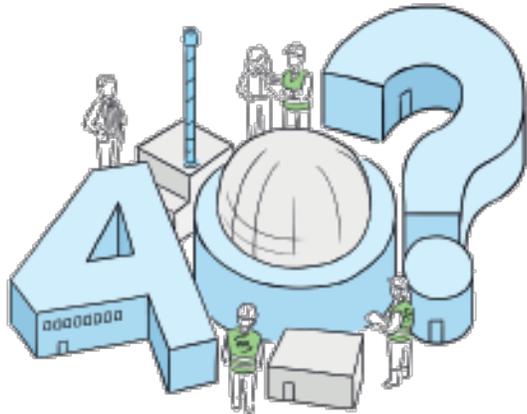
LES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES

Les installations nucléaires françaises sont **autorisées sans limite de durée** mais, **tous les 10 ans, l'exploitant doit réaliser un réexamen périodique**.

Les réexamens périodiques permettent de **réexaminer la sûreté des installations**. Ils s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue et comportent deux volets :

- ▶ un **examen de la conformité des installations** (ECOT) et de la maîtrise de leur vieillissement,
- ▶ une **réévaluation de la sûreté**.

Les réexamens périodiques permettent de définir **les conditions de la poursuite de fonctionnement des installations**.

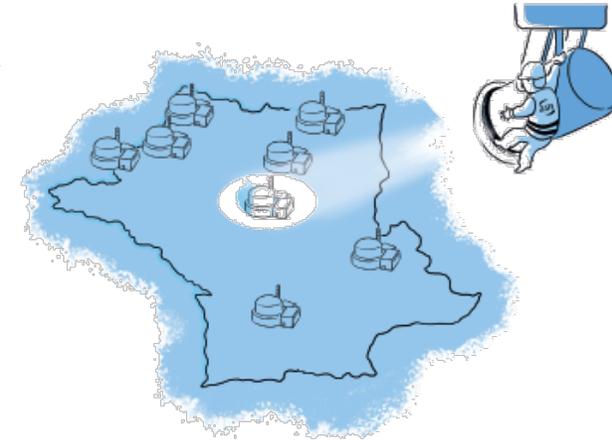


Le 4^e réexamen périodique des réacteurs d'EDF revêt une importance particulière :

- EDF avait retenu, lors de la conception de certains systèmes, **une hypothèse de 40 années de fonctionnement**
- La poursuite au-delà de cette période nécessite une **actualisation des études de conception ou des remplacements de matériels**.

LE DÉPLOIEMENT DES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES POUR LES RÉACTEURS DE 900 MWE ET 1300 MWE

- ▶ Le 4^e réexamen périodique des réacteurs de **900 MWe** est en cours de déploiement au **Blayais**. Trois réacteurs ont réalisé leur 4^e visite décennale ; elle est en cours sur le dernier réacteur. Une enquête publique a eu lieu, avant une prise de position de l'ASNR.
- ▶ Le 3^e réexamen périodique des réacteurs de **1300 MWe** est en cours de déploiement à **Golfech** : la visite décennale est en cours sur le deuxième réacteur.
- ▶ Le 4^e réexamen périodique des réacteurs de **1300 MWe** a fait l'objet d'un processus de **concertation** organisé en 2024 par le HCTISN et auquel a participé l'ASN. Le projet de décision de l'ASNR sur les conditions de la phase générique de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1 300 MWe d'EDF au-delà de leur 4^e réexamen périodique est **en cours de consultation du public**. Les 4^e visites décennales de Golfech sont prévues en 2033 et 2035.
- ▶ Le 10 décembre 2024, l'ASN a pris position sur les orientations de la phase générique du 5^e réexamen périodique des réacteurs de **900 MWe**. Elle considère que les orientations générales retenues par EDF pour ce réexamen sont pertinentes et cohérentes avec l'état actuel des connaissances.





ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse :

evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42